



DÉCISION DU MAIRE N° DEC 2023.09.08/203

Thème : ASSURANCES

Objet : Sinistre n° 2022-34 constaté le 02 décembre 2022 – Plaque de verre vandalisée – Puits, Place d'Armes – Accord sur le montant du règlement.

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (6°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° DEL 2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la Ville les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° DEC 2023.07.25/172 en date du 28 juillet 2023 portant autorisation de signer la lettre d'accord sur le montant des dommages ;

Vu le courrier de SMACL Assurances en date du 08 septembre 2023 qui précise le règlement ;

DECIDE

Article 1 :

La Ville de Briançon est autorisée à accepter le montant de l'indemnité relative au sinistre constaté le 2 décembre 2022 au cours duquel la plaque de verre recouvrant le puits de la Place d'Armes – Cité Vauban – a été vandalisée.

Article 2 :

Le montant du règlement s'élève à 4 981,75 € (5 731,75 € - 750 € de franchise).

Article 3 :

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le premier adjoint, est autorisé à encaisser le remboursement et à signer au nom et pour le compte de la ville toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 12 SEP. 2023

Le Maire,

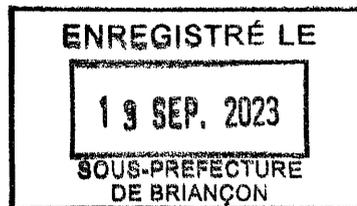
Arnaud MURGIA



Transmise le : 13 SEP. 2023

Affichée le : 13 SEP. 2023

Notifiée le : 13 SEP. 2023



VILLE DE BRIANÇON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANÇON CEDEX

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

D2212080052

S2212090360

V/Réf :

Niort, le 8 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Nous reprenons contact avec vous suite à l'instruction de votre dossier.

 <p>VOTRE BIEN</p> <p>PLACE D'ARMES 05105 BRIANÇON</p>	 <p>VOTRE CONTRAT</p> <p>N°: 3032-1 Modèle : AO</p>	 <p>VOTRE SINISTRE</p> <p>Date du sinistre : 02/12/2022 Vandalisme</p>
--	---	--

 **RÈGLEMENT PAR VIREMENT**

Nous réglons la somme de 4 981,75 € déduction faite de la franchise.

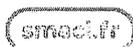
 **INFORMATIONS**

Nous procédons à la clôture de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Bastien SOURIAU
Tél : 05 49 32 43 73
Courriel : indemnisations-dab@smacl.fr

20230609 105234181334075 - doc 1 / 1 - page 1 / 1 - DAB_TSD207



SMACL ASSURANCES SA - Direction Indemnisations
TSA 67211 - CS 20000 - 79060 NIORT CEDEX 9

05 49 32 56 56
(prix d'un appel local)

Votre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros,
entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT

